



MAIRIE



# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 04 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

**PRESENTS :** Mme M.J.RUSKONE – M. J.WATIER – M.D.DUFAU -Mme I.LESBATS – M. S.LABAT-M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme C.LACOSTE –Mme S.CHAMPILOU- Mme V. DOUET- -Mme C.GUILLET- M. T. LAMARQUE- - M. G.VILLENAVE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT  
*Mmes CHAMPILOU et DOUET sont élues secrétaires de séance.*

**Absents :** M. C. VIGNEAU

**Pouvoir :** M. C. VIGNEAU donne pouvoir à M. T. LAMARQUE

**Membres en exercice : 19 Présents : 18**

## **OBJET : Vente d'un terrain communal au profit de M. Jean-Luc MENA et Mme Anaïs POUDENS.**

**Vu** la délibération du conseil municipal n°62/2021 en date du 07 octobre 2021, fixant les tarifs et les conditions particulières d'attribution des terrains communaux issus de la Déclaration Préalable n° 040 157 21 X 0055;

**Considérant** que M. Jean-Luc MENA et Mme Anaïs POUDENS, primo-accédants, se sont portés acquéreurs d'un terrain sur la commune de LIT ET MIXE en vue d'y construire leur maison d'habitation principale ;

**Considérant** la proposition de la Commune de LIT ET MIXE de soumettre à M. Jean-Luc MENA et Mme Anaïs POUDENS l'acquisition du lot B cadastré section AE N°431p et 632p situé rue de la Pyramide à LIT ET MIXE, d'une superficie de 756 m<sup>2</sup> moyennant le montant HT de **43 848,00 €** ;

Sur proposition de M. le Maire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Sébastien LABAT, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner un avis favorable sur la vente par la Commune de LIT ET MIXE de la parcelle cadastrée section AE N°431p et 632p située rue de la Pyramide à LIT ET MIXE dont le plan est joint en annexe, d'une superficie de 756 m<sup>2</sup> moyennant le montant HT de 43 848,00 € avec une TVA à 20% d'un montant de **8 769,60 €**, soit un montant **TTC de 52 617,60€**.

Le paiement de cette cession sera effectué entre les mains de la SCP PETGES, notaires associés à CASTETS, chargée de dresser l'acte notarié sanctionnant cette vente. Les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire est autorisé à signer l'acte de vente, ainsi que toutes les pièces relatives à la présente décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

**Le Maire, Gérard NAPIAS**

